La représentation électorale

besoin de compter sur nos représentants au Sénat pour assurer notre juste représentation au Parlement.

Monsieur l'Orateur, il y a deux ans, je crois, nous avons reconnu à la Chambre des communes la validité du principe qui veut que les circonscriptions électorales du Canada aient une taille raisonnable, quand nous avons adopté une loi divisant les Territoires du Nord-Ouest en deux circonscriptions fédérales au lieu d'une seule. Je crois qu'il faudrait appliquer le même principe aujourd'hui dans le cas de ce bill. Je suis d'accord avec plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, notamment le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) et le député de Timiskaming (M. Lonsdale), qui ont parlé de l'absence de services gouvernementaux dans plusieurs de ces grandes circonscriptions.

Par rapport à Timiskaming, ma circonscription est minuscule mais c'est encore une des plus grandes de la région atlantique. Elle est plus grande, par exemple, que l'Île du Prince-Édouard et elle compte la moitié de la population de celle-ci. Mais je ne reproche pas à l'Île ses quatre députés aux Communes, car c'est une province qui doit avoir des porteparole capables de défendre ses intérêts au Parlement canadien.

En terminant, je dirai que faute de services, les députés fédéral et provincial qui représentent une région rurale en particulier en sont peut-être les seuls représentants élus, car bien des régions sont dépourvues de gouvernement municipal ou de services de l'État. Leurs seuls représentants élus siègent à la Chambre des communes et à l'Assemblée législative provinciale. Je souscris donc d'emblée à cette mesure, monsieur l'Orateur, et j'espère que nous pourrons l'étudier bientôt au comité.

M. Paul E. McRay (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir donner mon appui à ce projet de loi. Je crois que c'est la troisième ou la quatrième fois que j'ai pris la parole à ce sujet à la Chambre depuis 1973. Je voudrais ajouter une ou deux observations mais je ne veux pas prolonger indûment le débat.

Je voudrais féliciter le député de Timiskaming (M. Lonsdale) de son bel effort. Je trouve qu'il a très bien traité le sujet et il ne me reste pas grand-chose a ajouter. Il me semble que si nous, les députés de l'Ontario du nord, étions dans une autre partie d'une autre province ou si nous étions une province qui nous appartienne en propre et il y a beaucoup de personnes dans le nord de l'Ontario qui trouvent qu'il devrait en être ainsi—nous n'aurions jamais perdu le siège que nous avons perdu au cours du dernier remaniement électoral car la population de cette région entre 1966 et 1971 s'est accrue d'environ 5.3 p. 100. Nous avons perdu un siège, la population de l'Ontario du sud a augmenté de 11,8 p. 100 et elle a gagné huit sièges. Cela ne me paraît pas juste.

Nous prétendons qu'il y a de bonnes raisons pour qu'on nous accorde plus de députés ou tout au moins pour que nous puissions conserver le nombre que nous avons. Ma circonscription, avant 1979, était plus petite. Je sais tout le surplus de travail que représente l'adjonction d'une localité de 5,000 habitants qui vous arrive avec tout un contingent de problèmes. Je sais le temps qu'il faut y consacrer. Il y a dans une telle localité un certain nombre de difficultés à surmonter et l'une d'elles est l'absence de services. Dans une ville, on trouve des bureaux régionaux, des bureaux de district et des bureaux

de divers ministères gouvernementaux. Il n'y a pas de ces bureaux dans les petites localités. Ces services sont donc fournis, pour la plupart, par le député. Celui-ci n'a pas les moyens d'avoir un bureau de circonscription dans chaque localité même si moi j'ai un bureau dans deux endroits. J'ai pu y parvenir parce que nous avons pu obtenir des locaux moyennant un bas loyer à Thunder Bay et nous avons pu faire la même chose à Atikokan. Cela n'est pas possible quand un député compte cinq ou six de ces localités. Dans un cas semblable, le député connaît toutes sortes de difficultés. Par exemple, il faut voyager pendant une journée et demie, comme l'a dit le député de Timiskaming, pour aller d'un endroit à un autre. Il faut absolument que dans le nord de l'Ontario qui est une région très vaste et très différente-pas nécessairement homogène mais quand même très vaste—nous ayons un plus grand nombre de députés.

Je prends la parole pour dire que j'approuve le bill. Si la population du nord de l'Ontario devait perdre d'autres sièges je crois qu'ils devraient alors songer à se demander si en ce qui les concerne il est juste de résider en Ontario. Ils conviendraient peut-être qu'ils devraient former leur propre province afin que cela ne leur arrive pas.

J'ai été très content que le député d'Algoma (M. Foster) nous présente ce bill. J'espère que le gouvernement l'envisagera favorablement et qu'il sera renvoyé au comité. J'espère enfin que l'essence du bill fera partie de la loi sur le découpage électoral de demain.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Merci, monsieur l'Orateur. Moi aussi je prends la parole pour dire que je suis en faveur de ce bill et pour féliciter le député d'Algoma (M. Foster) de nous l'avoir présenté. Je tiens aussi à remercier l'honorable député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) de son appui. C'est la preuve que lorsque les septentrionaux ont une cause, ils s'unissent.

Je tiens à vous signaler un problème qui pourrait créer une situation très spéciale pour ceux d'entre nous qui habitent le nord de l'Ontario car je prédis que dans cette région il y aura d'ici un an, date à laquelle le recensement doit avoir lieu, un gros essor démographique. Contrairement à ce que soutenait il y a quelques instants l'honorable député de Brant (M. Blackburn) je tiens à dire que l'on prévoit une période de croissance pendant la prochaine décennie dans le nord de l'Ontario.

J'aimerais vous signaler certains des projets qui sont actuellement à l'étude. Il s'agit d'une part de l'immense expansion de l'entreprise Texas Gulf dans la région de Timmins. On prédit d'autre part que la population de la région de Elliott Lake va s'accroître et passer de 15,000 à près de 25,000 habitants. Ensuite on songe à construire une raffinerie à Blind River qui emploiera 225 personnes. Cette usine ne tournera probablement pas à plein rendement avant 1983. Notre industrie des pâtes et papier n'est pas seulement stable, elle est prospère et en voie d'expansion. On envisage une immense expansion de la scierie d'Algoma Steel qui coûterait \$300 millions et qui créerait environ 500 nouveaux emplois. On envisage, de concert avec le gouvernement d'Ontario, la possibilité de construire une centrale thermique située sur le gisement de lignite d'Onakawana. La question est actuellement à l'étude. On envisage l'exploitation d'un gisement de phosphate dans la région de Cargill et la mise en exploitation d'une mine d'or à Lake Detour. Tous ces projets fourniront des emplois à un